

## Informations complémentaires concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale annuelle du 29 avril 2020

WDP fait référence à la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée Générale annuelle du 29 avril 2020, telle que communiquée aux propriétaires des actions nominatives et comme parue dans le Moniteur Belge et l'édition De Standaard du 27 mars 2020, et disponible sur le [site web](#) de la Société (ci-après les Réunions). Les Réunions se tiennent à 9 h 30 (Assemblée Générale Extraordinaire) et à 10 h (Assemblée Générale annuelle) au siège de la Société à B-Wolvertem, Blakebergen 15.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au Covid-19 et afin de garantir la santé et la sécurité de tous les participants aux Réunions, le Conseil d'Administration a déjà souligné dans la convocation que les actionnaires ont la possibilité d'exprimer leur vote par procuration ou à distance par lettre. En outre, le Conseil d'Administration souhaite invoquer les possibilités offertes par l'article 6 de l'*Arrêté royal n° 4 contenant diverses dispositions relatives à la copropriété et au droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19* (ci-après l'arrêté de procuration). Le Conseil d'Administration a donc décidé de tenir l'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale annuelle à huis clos et donc sans la présence physique des actionnaires ou d'autres personnes qui ont autrement le droit d'assister à ces assemblées.

Concrètement, cela signifie ce qui suit pour les actionnaires :

1. Les actionnaires ne peuvent exercer leurs droits qu'avant les Réunions :
  - soit à distance, au moyen du [formulaire de vote](#) disponible sur le site web de WDP ;
  - soit d'accorder une procuration à Johanna Vermeeren, General Counsel de WDP, au moyen de la [procuration](#) disponible sur le site web de WDP. Seules les procurations comportant des instructions de vote spécifiques seront conservées lors du vote.
2. Les [procurations](#) et les [formulaires de vote](#) remplis et signés légalement doivent être envoyés à WDP par lettre ou par courriel à [shareholdersmeetings@wdp.eu](mailto:shareholdersmeetings@wdp.eu) et doivent parvenir à WDP le **25 avril 2020 au plus tard**. WDP souligne qu'une copie scannée ou photographiée de ces documents est suffisante. Les instructions de vote spécifiques dans les procurations valables déjà reçues par WDP, mais dont le mandataire n'est pas Johanna Vermeeren, seront prises en compte, sans que le mandataire puisse être présent aux Réunions.
3. Pour le reste, les actionnaires doivent continuer à se conformer aux formalités d'admission telles que définies dans l'avis de convocation, y compris le respect d'un délai pour la [confirmation de la participation](#), à savoir le **jeudi 23 avril 2020**.

4. Comme déjà indiqué dans la convocation, les actionnaires peuvent poser des questions par écrit au Conseil d'Administration ou au commissaire aux comptes. Ces questions doivent être envoyées à WDP par lettre ou par courriel à [shareholdersmeetings@wdp.eu](mailto:shareholdersmeetings@wdp.eu) et doivent parvenir à WDP le 25 avril 2020 au plus tard. Les réponses écrites à ces questions seront publiées sur le site web de la Société dès que possible et au plus tard le 29 avril 2020 avant le vote.

La convocation avec toutes ses pièces jointes est disponible sur le [site web](#) de WDP. Celles-ci sont restées inchangées par rapport à l'appel publié le 27 mars 2020. Les actionnaires doivent toutefois tenir compte des formalités de participation modifiées comme indiqué ci-dessus.

Dans un souci de clarté, il est souligné que l'ordre du jour des deux Réunions (y compris le dividende proposé) reste inchangé.

De plus amples informations à ce sujet sont disponibles dans la convocation ou en contactant directement la Société via les coordonnées figurant plus loin dans le présent communiqué de presse.

## Contact

Pour obtenir plus d'informations sur les modalités des assemblées ou pour transmettre des documents, communications ou questions :

WDP

à l'attention de Johanna Vermeeren - General Counsel

Blakebergen 15, B-1861 Wolveterm

T +32 (0) 52 338 400

M +32 (0) 473 74 79 62

[shareholdersmeetings@wdp.eu](mailto:shareholdersmeetings@wdp.eu)

## Plus d'informations

WDP SA

Blakebergen 15

B-1861 Wolveterm

[www.wdp.eu](http://www.wdp.eu)

[investorrelations@wdp.eu](mailto:investorrelations@wdp.eu)

Joost Uwents

CEO

M +32 (0) 476 88 99 26

[joost.uwents@wdp.eu](mailto:joost.uwents@wdp.eu)

Mickaël Van den Hauwe

CFO

M +32 (0) 473 93 74 91

[mickael.vandenhauwe@wdp.eu](mailto:mickael.vandenhauwe@wdp.eu)



WDP développe et investit dans des bâtiments logistiques (espaces d'entreposage et bureaux). WDP dispose d'environ 5 millions de m<sup>2</sup> d'immeubles en portefeuille. Ce patrimoine international de bâtiments semi-industriels et logistiques est réparti sur environ 250 sites situés à des carrefours logistiques en matière de stockage et de distribution en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Luxembourg et en Roumanie.

WDP SA – BE-REIT (Société Immobilière Réglementée publique sous le droit belge)

Numéro d'entreprise 0417.199.869 (Registre des personnes morales à Bruxelles, section Néerlandophone)